

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/32) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 06 mars 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Sylvie COUCHOT, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

M. MIGALE donne procuration à M. LANTERI

Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mesdames COUCHOT, EUSEBE, ainsi que Messieurs DAOUDI, GABIRON ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250312-4-3-03-2025-DE

Date de télétransmission : 14/03/2025

Date de réception préfecture : 14/03/2025

Monsieur Daniel VIZIERES est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 4.3/03/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 1.5/12/2024 du 4 décembre 2024 autorisant l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget annexe du Cinéma « L'Antarès »,

CONSIDERANT la fiche n°5 transmise par la Préfecture le 20 janvier 2025 précisant les modalités d'ouverture anticipée des crédits de la section d'investissement avant adoption du budget primitif indiquant que les restes à réaliser ne peuvent pas être pris en compte dans le calcul du montant de ces crédits,

CONSIDERANT que la délibération du 4 décembre 2024 prend en compte dans ce calcul les restes à réaliser,

CONSIDERANT la nécessité, pour des raisons de sécurité juridique, de redélibérer sur le montant de ces crédits ouverts de manière anticipée,

CONSIDERANT que la commission « Finances » s'est réunie le 3 mars 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'ABROGER la délibération n° 1.5/12/2024 du 4 décembre 2024 autorisant l'ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget annexe du cinéma « L'Antarès ».

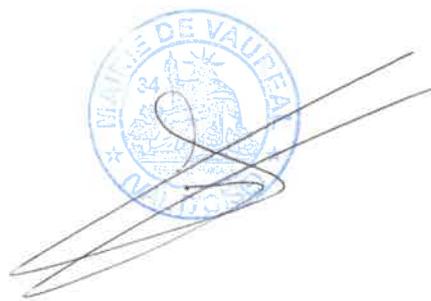
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire, au titre de l'exercice 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe du cinéma « L'Antarès », dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit dans la limite globale de 15.875,00 €.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER l'ouverture anticipée des crédits du budget annexe du cinéma « L'Antarès » par chapitre à hauteur de :

Chapitre	Budget primitif 2024	Décision modificative n°1	Total	25%
21 - Immobilisations corporelles	63 500,00 €	0,00 €	63 500,00 €	15 875,00 €
Total Investissement	63 500,00 €	0,00 €	63 500,00 €	15 875,00 €

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Monsieur Le Maire de Vauréal,
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne : 14 MARS 2025

.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.